

CHAMBRE INFO

Tout l'Hérault Agricole

Dossier central

Qui sont les agriculteurs responsables de l'Hérault

p. 11

Vendanges 2017 : entretien avec Jérôme Despey

p. 5

La conchyliculture : une filière agricole d'importance pour notre département

p. 16

n°68
AUTOMNE 2017

L'actualité agricole est aussi sur
www.herault.chambre-agriculture.fr

SOMMAIRE



4 *L'Actu de la Chambre d'agriculture de l'Hérault*

6 *Les éleveurs héraultais volontaires malgré une lourdeur administrative pesante*

7 *Restructuration du vignoble
Des changements pour la campagne 2017/2018, à retenir !*

8 *Démonstration technique de viticulture durable*

9 *Directive Nitrates : évolution de la zone vulnérable héraultaise*

10 *INNOVANEWS
Innov'action 2017 -
4^{ème} édition : le rendez-vous des agriculteurs qui innovent*

Abeilles : les ruches se connectent aux apiculteurs





11 DOSSIER CENTRAL

Qui sont les agriculteurs responsables de l'Hérault ?

16

La conchyliculture : une filière agricole d'importance pour notre département

17 VIE DE L'ENTREPRISE

Vous êtes cotisant de solidarité et vous souhaitez devenir chef d'exploitation

18

Ouverture de l'appel à projet FranceAgriMer du 2 novembre au 15 décembre 2017

Des points d'accueil tout au long de la vie de votre entreprise

19

On passe à la caisse au 1^{er} janvier 2018 ?

L'AEF : Accompagnement à l'effort de formation

20 PORTRAIT D'UN CONSEILLER

Rébecca Pottiez

21 OFFRES DE SERVICE

Le contrôle Optitraite®

Mes P@rcelles pour mieux vous accompagner

22 OFFRES DE FORMATION

La campagne viticole 2017 est exceptionnelle à tous les niveaux : record de baisse de production par la conjugaison de plusieurs aléas climatiques et qualité exceptionnelle, laquelle ne compensera pas la perte de chiffre d'affaires dans un contexte difficile du marché viticole.

Ce constat a été partagé avec le Préfet de l'Hérault lors de la traditionnelle visite des vendanges en septembre dans le secteur des Terrasses du Larzac. Pour identifier et accompagner les nombreuses entreprises en difficulté économique et sociale par des mesures rapides et adaptées, une cellule d'urgence a été organisée par le Préfet à la demande de la profession agricole.

En même temps, les pratiques de nos agriculteurs sont de plus en plus exposées à des attentes toujours plus fortes de la société. Pourtant les efforts collectifs et individuels engagés sont réels et méconnus du grand public. Le dossier central « Agriculteur Responsable » tente dans ce numéro d'expliquer les initiatives engagées par la profession agricole au travers d'un plan de communication.

Cette période de l'année est aussi l'occasion pour les élus et services de la Chambre d'agriculture d'aller à votre rencontre sur le terrain lors des réunions des Groupes d'Action Territoriaux (GAT). Après le 1^{er} rendez-vous avec les éleveurs du département le 18 septembre, le calendrier des rencontres, qui se dérouleront d'octobre à décembre, est communiqué dans ce numéro. Ces rencontres seront l'occasion de faire un point de situation économique et climatique local des productions et sur les mesures appropriées. Venez Nombreux !

Carrefour d'échange et de rencontre pour la Profession viticole, la Chambre d'agriculture vous accueillera au salon SITEVI du 28 au 30 novembre prochain pour vous écouter dans l'objectif de vous apporter le meilleur service.

Bonne lecture

Jérôme Despey

Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault



Une tournée des vendanges historiquement précoce

Les organismes professionnels viticoles se sont fortement mobilisés auprès de Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture lors de la visite des vendanges qui s'est déroulée samedi 2 septembre avec le Préfet de l'Hérault, Pierre Pouëssel. La Cave Coopérative de Saint-Saturnin et le vigneron Indépendant du «*Domaine de Malavieille*» à Mérifons sur les Terrasses du Larzac, ont accueilli cette délégation à une date exceptionnellement précoce qui illustre le contexte particulier de cette campagne. Jérôme Despey explique la situation du millésime, constatée dans l'article ci-contre.

Une volonté d'avancer, de faire des propositions, ressort de cette matinée d'échanges.

Dans le calendrier des Etats Généraux de l'Ali-

mentation, M. Le Préfet assure qu'il faut réfléchir à une meilleure répartition de la valeur entre la production et la commercialisation.

A la proposition de Jérôme Despey, de réunir dès la fin des vendanges une cellule d'urgence

Une cellule d'urgence en faveur des exploitations en difficulté se réunira dès la fin des vendanges

(en marge des cellules climatiques) en faveur des exploitations en difficulté, M. le Préfet a répondu favorablement. Cette cellule

d'urgence qui regroupe les élus et professionnels afin de faire un point sur la situation viticole et des dispositifs de l'Etat s'est réunie le 29 septembre 2017.

Photo : Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture Hérault, Christian Reynaud, Directeur de la cave coop. de St. Saturnin, Kléber Mesquida, Président du Conseil départemental, Pierre Pouëssel, Préfet de l'Hérault © Ingrid Dupuy.

Vendanges 2017 :

un millésime exceptionnel en tout point !

INTERVIEW DE JÉRÔME DESPEY

Le Président assure que depuis 1987 qu'il est viticulteur, il n'a jamais connu de vendanges démarrant le 10 août. Les vendanges ont commencé cette année avec quinze jours à trois semaines d'avance selon les territoires.

Exceptionnalité aussi due à la faiblesse de la récolte. Nous n'avons jamais enregistré d'aussi faibles tonnages depuis 1945 dans l'Hérault. 4,2 Mhl prévus qui seront probablement revus à la baisse post-vendanges alors que la moyenne du département est de 5 Mhl depuis les années 2010. Trois phénomènes expliquent ces petites quantités :

- Le gel d'avril a impacté 10.000 ha de 30 à 100% de l'ouest Montpelliérain au Minervois.
- La canicule sur le week-end de l'ascension 2017 n'a pas permis le bon développement des grappes au moment de la floraison.
- Le manque de pluviométrie durant l'été 2017 a induit des poids de baies faibles et sans jus.

Exceptionnalité encore par la qualité. Il n'y a pas eu de difficultés sanitaires particulières et les premiers signes de vinification témoignent d'un vin de haute qualité. Ce qui doit permettre une valorisation des prix de vente prochainement.

« Nous allons vers des situations complexes » explique Jérôme Despey.

« Normalement les tensions sont atténuées par de meilleures années mais aujourd'hui, nous sommes dans une situation où les deux précédentes furent déjà difficiles ». Pour pallier cela, plusieurs travaux sont engagés pour permettre de retrouver la confiance sur le millésime 2017:

- Un partenariat entre producteur, metteur en marché et grande distribution. Il doit permettre de rattraper les retards sur les prix des deux dernières années.
- Une contractualisation sur l'ensemble des

segments de marché pour retrouver la confiance entre production et négoce.

- Une signalisation souhaitée en GMS (grande et moyenne surface) sur le référencement des vins origine France et étranger.

Pour pallier les situations difficiles des exploitations, des réflexions sont en cours sur divers axes.

Pour cela, il convient :

- De développer le système assurantiel d'abord en abaissant le seuil de déclenchement des primes d'assurance sur pertes de 30 à 20% et en supprimant la moyenne olympique et s'adosser au rendement butoir des AOC et IGP.
- De créer une épargne de précaution c'est-à-dire prévoir des réserves qualitatives les bonnes années par des mesures fiscalement attractives.
- De trouver les moyens de maîtriser les coûts de production des caves et des coopératives.
- De se préoccuper des situations individuelles difficiles par des mesures comme l'allègement de la TFNB, la prise en charge de cotisations sociales, l'octroi de prêts bancaires avantageux ou des reports d'annuités.

Jérôme Despey annonce : « Sous l'autorité du Préfet, une cellule d'urgence sera créée pour que la Chambre d'agriculture et les partenaires professionnels analysent les incidences de la faiblesse de la récolte, essayent de recenser les causes et apportent une réflexion sur la gestion de l'eau. En effet, au-delà des ouvrages existants, les retenues collinaires sont un axe prioritaire de développement pour tous les territoires qui n'ont pas accès à l'eau. C'est vital pour le maintien de l'agriculture et la viticulture de l'Hérault ».



Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.
Photo © Marc Ginot



Seau de syrah. Photo © Mas 3 Sol Vendémian

AGENDA

Agenda des GAT 2017

Comme chaque année, Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, entouré de nombreux élus à la Chambre d'agriculture, organise des réunions de secteur avec les élus locaux et les agriculteurs afin d'aborder les problématiques locales.

Il s'agit d'un moment d'échanges privilégié. L'objectif de la Chambre d'agriculture est de rendre ces réunions vivantes, interactives et ciblées sur des problématiques locales.

Cette année 9 dates de rendez-vous territoriaux vous sont proposées :

- **Béziers Sud** - Vendredi 6 octobre à 17h30
Salle Cabannes / Forum Marius Castagne - Sérignan
GPS : Latitude : 43.282295 - Longitude : 3.279006
- **Montagne** - Vendredi 13 octobre à 17h30
Salle polyvalente - Hérépian
GPS : Latitude 43.603487 - Longitude 3.118814
- **Etangs du Littoral** - Lundi 16 octobre à 17h30
Salle Simone Signoret - Lansargues
GPS : Latitude 43.653591 - Longitude 4.074593
- **Bassin de Thau** - Lundi 23 octobre à 17h30
Salle des rencontres - Villeveyrac
GPS : Latitude 43.503559 - Longitude 3.600918
- **Pic Saint Loup** - Lundi 6 novembre à 17h30
Hôtel de la Communauté de Communes du GPSL
St-Mathieu-de-Trévières
GPS : Latitude 43.773969 - Longitude 3.868117
- **Piscénois** - Lundi 13 novembre à 17h30
Salle des spectacles - Florensac
GPS : Latitude 43.384602 - Longitude 3.465874
- **Cœur d'Hérault** - Vendredi 17 novembre à 17h30
Vicomté d'Aumelas - Domaine des 3 fontaines
Le Pouget
GPS : Latitude 43.592844 - Longitude 3.500556
- **Nord Biterrois** - Lundi 20 novembre à 18h
Place des cent-quarante - Cazouls les Béziers
GPS : Latitude 43.392248 - Longitude 3.101046
- **Minervoises** - Vendredi 8 décembre à 17h30
Salle Georges Brassens - Olonzac
GPS : Latitude 43.283334 - Longitude 2.729259

Si vous avez des questions à poser :
contact@herault.chambagri.fr

Les éleveurs héraultais volontaires

malgré une lourdeur administrative pesante



Photo © Jean-Christophe Petit

C'est à la Salvetat sur Agout que Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault et Brigitte Singla, élue à la Chambre d'agriculture, ont souhaité réunir les éleveurs cette année pour échanger sur les difficultés liées à ce territoire et à la filière. La présence du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, partenaire de la Chambre d'agriculture, est appréciée pour la synergie de développement de l'agriculture et de la vitalité du territoire localement.

Le premier sujet d'actualité abordé est bien évidemment relatif à la politique agricole commune et aux problématiques de trésorerie qu'elle engendre. Les éleveurs n'ont aucune visibilité sur les paiements et jugent qu'il est insupportable que les aides ne soient pas versées en temps et en heure alors qu'eux-mêmes font leur déclaration dans les délais imposés. Jérôme Despey assure que le ministre de l'agriculture, Stéphane Travert a affirmé au Space (Salon International des Productions Animales) à Rennes que les délais, récemment énoncés, seraient tenus.

Comme la majorité des territoires de l'Hérault, la Salvetat sur Agout souffre aussi de sécheresse. Brigitte Singla explique : « Un dossier de calamités est en cours. Il faut parvenir à justifier les pertes fourragères et les pertes sur parcours pour que la commune soit reconnue en calamités

agricoles. » En complément des échanges sur les solutions à apporter au travers de l'irrigation, les éleveurs mentionnent qu'en zone de montagne les réponses collectives pour assurer la ressource en eau semblent difficiles du fait de la distance géographique entre deux exploitations et que ce sont ici de petites structures avec leur lot de soucis individuels. Les dégâts de gibier sont le deuxième fléau du territoire. L'un des éleveurs présents évoque que c'est une négociation permanente avec la fédération des chasseurs pour le droit de clôturer, et Brigitte Singla se positionne : « il est hors de question de modifier l'assolement comme certains chasseurs le suggèrent ou de clôturer après chaque semis ».

Deux visites de ferme chez de jeunes agriculteurs

ont poursuivi la journée :

- Un projet d'installation pour Julien Barthez, heureux de faire la visite inaugurale de son bâtiment de plus de 900 m² quasiment prêt à recevoir 2 000 têtes ovines.
- Dorothee et Aurélien Cabrol, quant à eux, présentent leur tout nouveau point de vente ouvert depuis juillet au cœur du village de la Salvetat. Leur exploitation comprend l'élevage de vaches bovines de race Aubrac en agriculture biologique et de porcs élevés dans plusieurs box du bâtiment à la lumière du jour. « La qualité du produit est déterminante quand on se lance dans la vente directe tout en assurant un juste prix » assurent-ils.

Jérôme Despey conclut que les agriculteurs ont réalisé de nombreux progrès et évoluent dans tous les domaines : sécurité, traçabilité, proximité...

Photo : Jérôme Despey, président de la Chambre d'agriculture Hérault, Dorothee et Aurélien Cabrol, éleveurs © Jean-Christophe Petit.

Concernant les aides, les éleveurs n'ont aucune visibilité sur les paiements

Restructuration du vignoble

Des changements pour la campagne

2017/2018, à retenir !



Alors que les campagnes dernières ont déjà connu de nombreux bouleversements administratifs dans le processus des demandes d'aides, la campagne 2017/2018 ne sera pas en reste.

A ce stade toutes les modalités ne sont pas encore connues mais il est d'ores et déjà important de noter quelques informations primordiales.

Plan collectif de Restructuration (PCR):

Pour cette dernière campagne du plan,

les adhérents au Comité Régional RQD ne pourront pas réaliser des demandes de modifications d'engagement à la hausse ou à la baisse. En contrepartie, les sanctions de sous-réalisation pour non réalisation de l'engagement en fin de plan sont supprimées de la réglementation.

Plan collectif de Restructuration et Plan individuel

Afin de répondre aux exigences de la commission Européenne et à l'évolution de la réglementation, il devient obligatoire que la demande

d'aides soit réalisée en 2 temps :

1^{ère} étape : La demande d'aide qui sera à réaliser en ligne sur Vitirestructuration entre le 01/12/2017 et le 30/04/2018. Dans cette étape, il s'agit pour les services de FranceAgriMer de valider l'éligibilité du projet de plantation du producteur. (Mode de restructuration, cépages, surface,...)

2^{ème} étape : La demande de paiement qui sera à réaliser aussi sur Vitirestructuration entre le 01/05/2018 et le 15/09/2018. Cette étape permettra d'indiquer que votre projet est abouti et de demander le paiement de celui-ci par les services de FranceAgriMer.

La Chambre d'agriculture vous propose une prestation d'accompagnement complet pour gérer vos autorisations.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Martine Lallemand au 04 67 20 88 32
lallemand@herault.chambagri.fr

AGENDA

TECHNI-SOL Grandes cultures-Bas Intrants

Conférences et démonstration
de matériel.

Organisé par la Chambre
d'agriculture et l'ADVAH.
Réservez le 7 décembre 2017
à Mauguio : le matin salle
Morastel et l'après-midi sur une
parcelle de l'INRA. Il y aura un
fléchage.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Christophe Auvergne au 06 12 51 78 44
auvergne@herault.chambagri.fr





Groupe de participants.. Photo © Ingrid Dupuy



Fluorescéine. Photo © Ingrid Dupuy

AGENDA

40^{ème} édition du SITEVI

Du 28 au 30 novembre prochain, le parc des expositions de Montpellier ouvrira ses portes pour accueillir la 40^{ème} édition du SITEVI.

- Retrouvez Mes P@rcelles dans le Hall 6 stand N° A6 A 046.
- Rendez-vous le 28 novembre à 15h30 salle D-Forum-Hall B5 pour la conférence sur le Plan de déploiement des cépages résistants aux maladies cryptogamiques en Occitanie.
- Venez nombreux le 29 novembre à 9h30 participer à l'atelier « S'ouvrir à une nouvelle cible de clientèle » animé par Fabrice Grillon-Gaborit chargé de mission œnotourisme à la Chambre d'agriculture de l'Hérault et Jean-Luc Mazas, vigneron à Mireval.



A ne pas manquer !
La 3^{ème} édition du Forum sur la Transmission
Le 18 janvier 2018 après-midi à Capestang, Salle Polyvalente Nelson Mandela.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Point Accueil Transmission
Pierre BLERON au 04 67 20 88 76
transmission@herault.chambagri.fr



Démonstration technique de viticulture durable

Dans le cadre de l'animation du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) animé par le Siel (Syndicat mixte des étangs littoraux) avec lequel la Chambre d'agriculture de l'Hérault a signé une convention de partenariat en 2015, une journée de rencontre a été organisée le 29 juin 2017 avec les viticulteurs du territoire des étangs palavasiens. Sur ce territoire, 55% de la surface en vigne est dorénavant couverte par une mesure agroenvironnementale et climatique soit 307 ha. Le projet agroenvironnemental et climatique vise à encourager les changements de pratiques agricoles pour mieux répondre aux enjeux agroenvironnementaux du territoire. Une bonne cinquantaine de viticulteurs sont venus échanger dans les quatre ateliers proposés :

Une journée de rencontre organisée avec les viticulteurs du territoire des étangs palavasiens

Environnement et eau potable

La FREDON¹ présente les enjeux de préservation de la qualité des eaux des captages d'eau potable prioritaires en Languedoc-Roussillon. Le Siel rappelle les enjeux spécifiques liés à la préservation des lagunes.

Santé du viticulteur

Les intervenants de la MSA informent sur les bons usages de la protection individuelle en explicitant les types de matériels efficaces : utiliser des combinaisons imperméables de type 3 ou 4, des gants en néoprène, changer les cartouches des masques au minimum deux fois par saison et porter des lunettes protectrices car les yeux représentent le premier risque d'accident.

Utilisation d'un intercep et d'un cadre

La Fédération départementale des CUMA² présente le matériel et son utilité. Le cadre

peut travailler en superficie ou en profondeur suivant son montage (ailettes, côtes de melon, carrelets...). L'intercep est un outil nécessitant un réglage précis et des conditions d'utilisation spécifiques pour une efficacité maximum : intervention sur végétation basse, vitesse adaptée au contexte et largeur de travail sous le rang réduite au maximum...

Réglage et contrôle des appareils de traitement

Christophe Auvergne, conseiller en agroéquipement à la Chambre d'agriculture, indique l'importance du réglage de son pulvérisateur au minimum deux fois par an, en sortie d'hivernage et au moment de la floraison. En fonction du parcellaire, l'économie sur les produits

peut se révéler importante. Peu de matériel est nécessaire pour régler efficacement son pulvérisateur. Les calculs ne se font que la première année. Les années suivantes seule la vérification des débits est nécessaire.

Cette journée s'est achevée sur un moment de convivialité autour d'un buffet offert par la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau, suivi d'une démonstration fluorescéine qui a permis de rappeler les fondamentaux en terme de qualité de pulvérisation, de réduction de la dérive, de santé de l'utilisateur et de préservation de l'environnement.

1. Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
2. Coopérative d'utilisation de matériel agricole

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Alice Boscher au 06 18 36 82 10
boscher@herault.chambagri.fr

INNOVA NEWS

INNOV'ACTION 2017 - 4^{ème} édition

Le rendez-vous des agriculteurs qui innovent



Taroné Tokoragi-Gorodetzky.
Photo © Manuel Gorodetzky.

Cultiver la spiruline

Le 10 octobre 2017 en matinée, c'est sur la ferme de Taroné Tokoragi-Gorodetzky à Cabrials, qu'a été présentée la filière aquacole spiruline à d'autres agriculteurs curieux de découvrir cette culture singulière. Au fil de la visite des bassins sous serre, il a été question de production, séchage, conditionnement et commercialisation. L'exploitation de Taroné Tokoragi-Gorodetzky a par ailleurs vocation à devenir un centre de formation solidaire.

- En 2009, création de la Fédération des spiruliniers de France (FSF) à l'initiative des producteurs héraultais
- Plus de 150 producteurs-adhérents
- 20 installations en moyenne/an en France
- 100 à 120 jours de récolte/an
- Il faut trois bonnes années pour devenir un producteur professionnel

Un marché porteur

La production française avoisine 40 tonnes/an, de mars à septembre, soit 10% de la consommation nationale. Tous les actes de production et transformation ont lieu sur la ferme. La commercialisation est réalisée exclusivement en vente directe et circuits courts via les réseaux et magasins spécialisés. Afin de consolider son marché national, la Fédération des spiruliniers de France a ouvert la

réflexion d'un label paysan qualitatif.

Un produit innovant

La spiruline est une production primaire et un aliment à part entière, c'est un concentré d'énergie par son apport en protéines, mais aussi en oligo-éléments, minéraux, vitamine B12 et en bêta-carotène. Elle contribue aussi à ralentir le vieillissement de la peau grâce à ses molécules anti-oxydantes et détoxifiantes. La spiruline c'est un aliment de base, le plus complet jamais récolté.

A l'issue de cette matinée porte ouverte, certains visiteurs se questionnaient sur la possibilité de diversifier leurs cultures avec de la spiruline.

Pour en savoir davantage :

www.herault.chambre-agriculture.fr/agro-environnement/agro-ecologie/innovaction/

Abeilles : les ruches se connectent aux apiculteurs

Des modules connectés, insérés dans les ruches qui préviennent les apiculteurs en cas de problème : c'est le pari de Hostabee. Cette société de ruches high-tech lance la commercialisation de ce nouveau produit, le module B-Keep.

La start-up française Hostabee, développeuse de technologies pour l'apiculture, démarre la commercialisation de son module B-Keep. Ce dispositif, à mettre dans la ruche entre deux cadres de cire,

mesure la température et l'humidité ambiante. Les données, disponibles sur l'application vendue avec l'appareil, sont comparées avec la météo et permettent d'avertir l'apiculteur en cas de problème. À terme, l'agriculteur évite les déplacements inutiles, ou au contraire est plus réactif. Le dispositif est également équipé d'une puce de géolocalisation pour lutter contre les vols de ruche.



Module B-Keep © Hostabee



DOSSIER
CENTRAL

QUI SONT LES AGRICULTEURS RESPONSABLES DE L'HÉRAULT

Photo © Mas 3 Sol Vendémian

Les attentes de la société envers les agriculteurs se font ressentir un peu plus chaque année.

Pourtant les efforts collectifs et individuels réalisés par de multiples agriculteurs sont réels et le procès intenté régulièrement à l'encontre de la profession agricole est plus que sévère.

Entre 2014 et 2015, les ventes de produits phytopharmaceutiques ont reculé en France pour la première fois depuis le lancement du plan Ecophyto en 2008 visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Les matériels de pulvérisation se sont modernisés et les dosages s'en trouvent diminués et mieux ciblés. Les règles de prévention ont évolué et les agriculteurs y sont formés, ils pratiquent pour une bonne partie d'entre eux des pratiques alternatives. Les progrès sont mesurables et la Chambre d'agriculture a pour rôle d'accentuer la progression vers « les bonnes pratiques ».



Cueillette de salade. Photo © APCA

Une volonté politique pour faire tomber les tabous

DES AGRICULTEURS ENGAGÉS

Partout en France, des initiatives sont prises pour expliquer ce qu'est l'agriculture, pourquoi elle utilise des produits phytopharmaceutiques et quelles précautions sont nécessaires pour préserver l'environnement et la santé des individus.

Depuis novembre 2015, l'Etat a rendu obligatoire le certiphyto (Certificat individuel de produits phytosanitaires) pour tous les professionnels exerçant pour leur propre compte tels que les agriculteurs et pour les salariés agricoles afin de réduire l'usage de ces produits. Au-delà de l'aspect obligatoire pour pouvoir acheter tout produit phytosanitaire, les formations certiphyto dispensées sont une opportunité pour prendre conscience des risques liés aux produits. La formation rappelle les notions de prévention pour la santé de l'agriculteur lui-même, en explicitant les situations d'exposition avant, pendant et après l'application du produit, les notions d'intoxications possibles et les actions « obligatoires » pour se protéger efficacement.

Depuis
novembre 2015,
le certiphyto
est obligatoire

DES RELATIONS

AGRICULTEURS/SOCIÉTÉ CIVILE

La Chambre d'agriculture de l'Hérault, lors de sa session du 30 juin 2017, a voté une motion concernant les conditions d'exercice de l'activité agricole sur les territoires. Rappelant que l'agriculture est une activité économique et que l'agriculteur vit de son métier, la Chambre d'agriculture rappelle que les textes réglementaires et législatifs pour l'encadrement de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques existent. Dans une volonté de préserver de bonnes relations avec les collectivités locales, la Chambre d'agriculture conseille de rester fidèle à la réglementation nationale sans ajouter de contraintes « inconsidérées » par une sur-réglementation locale des pratiques et souhaite vivement être associée à des initiatives de concertation qui visent à favoriser la compréhension entre les citoyens et les exploitants agricoles. Sur le terrain, des rencontres locales sont initiées. Exemple de Cazouls d'Hérault en mars dernier où la Chambre d'agriculture a été invitée à participer à une réunion pour « cultiver l'avenir ensemble ». Exploitants agricoles de toutes natures, représentants de la Chambre d'agriculture et citoyens ont ainsi pu échanger sur leurs parcours et leurs pratiques.

Des pratiques individuelles

vertueuses par des agriculteurs « modèles »

Si la pratique de l'agriculture durable est impulsée par des usages collectifs comme le réseau d'expérimentation des fermes DEPHY, elle se réalise de plus en plus à l'initiative d'agriculteurs conscients de leur responsabilité.

Un groupe de travail mené par la Chambre d'agriculture avec des partenaires a défini trois engagements majeurs pris par les agriculteurs sur des enjeux qui préoccupent les territoires et la société civile.

Témoignage de Samuel Masse, viticulteur :

**JE TRAVAILLE AVEC LA NATURE,
JE CHERCHE CONTINUELLEMENT
À AMÉLIORER MES PRATIQUES.**

L'une des motivations pour devenir agriculteur relève du choix de travailler en extérieur. On comprend bien alors que l'agriculteur développe des affinités avec la nature. La notion « améliorer les pratiques » est vaste mais concrètement, elle promeut toutes les pratiques qui auraient une répercussion bénéfique pour la nature.

Par exemple, pour réduire la dépendance aux produits phytopharmaceutiques : pratiquer l'enherbement, créer des couloirs écologiques (planter des haies), lutter biologiquement plutôt que chimiquement (confusion sexuelle) jusqu'à la biodynamie.



Samuel Masse. Photo © Ingrid Dupuy.

Deux vidéos des témoignages sont à visionner sur www.herault.chambre-agriculture.fr/agro-environnement/agro-ecologie/les-pratiques-vertueuses/



Robert Cechetti. Photo © Ingrid Dupuy.

Témoignage de Robert Cechetti, arboriculteur :

**JE RAISONNE MES PRATIQUES :
J'OBSERVE ET JE DÉCIDE.**

Raisonner ses pratiques consiste à prévenir, observer et décider. Que ce soit en maraîchage, viticulture, ou dans les vergers, c'est en passant dans les rangs ou d'après les bulletins d'avertissement (Performance Vigne®/Performance Fruits et légumes®) que l'agriculteur repère les parasites et champignons, ce qui va induire le déclenchement d'un traitement. Les données issues de la station météo SAM (Sud-Agro-Météo) sont également un outil clé de prévision et de décision.

Témoignage de Jean-Jacques Triol, semencier :

**JE GARANTIS LA TRAÇABILITÉ
DE MES INTERVENTIONS
SUR LES PARCELLES ET
JE PEUX VOUS EN PARLER**

Que ce soit pour raisonner ses pratiques ou pour rassurer des clients, il est obligatoire d'assurer la traçabilité de ses interventions sur les parcelles. L'outil Mes p@rcelles, conçu pour enregistrer le calendrier des traitements répond en une saisie unique aussi bien aux obligations réglementaires qu'aux besoins techniques et facilite la déclaration PAC. Il est aussi un moyen pour l'agriculteur d'autoévaluer le raisonnement de ses pratiques sur plusieurs années et il peut ainsi comparer l'évolution de ses IFT (Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires).



Photo © Charly Fabre

Des engagements à long terme pour une agriculture durable



Rencontres sur le terrain

CERTIFICATIONS : MESURES VOLONTAIRES

Nous comptons dans l'Hérault quelques 1 500 agriculteurs engagés dans des démarches environnementales reconnues et certifiées ou en agriculture biologique. Depuis plus de vingt ans, des volontés pour tendre vers une agriculture durable se concrétisent.

Par exemple, **Terra Vitis** est une certification environ-

nementale reconnue par l'Etat et développée depuis presque 20 ans pour répondre aux attentes sociétales et environnementales. C'est, pour les viticulteurs adhérents engagés dans le respect d'un cahier des charges, la reconnaissance d'un travail qui a dépassé l'agriculture conventionnelle. En effet, les consommateurs et particulièrement les étrangers, sont de plus en plus attentifs aux engagements des viticulteurs sur l'environnement et ils apprécient la transparence sur les méthodes de production. Quant aux producteurs de fruits et légumes, ils répondent à des cahiers des charges certifiés de production raisonnée, exigés pour beaucoup de débouchés commerciaux. Ainsi la pomme

*Environ 1 500
agriculteurs engagés
dans des démarches
environnementales*

exportée sur des marchés nord-européens très exigeants, a créé la démarche Sud Nature il y a 20 ans, désormais reconnue nationalement à travers la charte **Vergers Ecoresponsables**.

En France, la **Haute Valeur Environnementale (HVE)** est la plus haute des trois niveaux de

certification environnementale des exploitations agricoles. La HVE est fondée sur des indicateurs de résultats relatifs à quatre thèmes : la

stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation, de l'irrigation et le développement de la biodiversité. Seul le 3ème niveau de la HVE habilite une communication et une promotion sur le packaging.

MAE : DES DÉMARCHES INCITATIVES

Avec le soutien des pouvoirs publics, des aides directes sont apportées aux agriculteurs souhaitant s'orienter dans des démarches agro-environnementales ou en agriculture biologique.

Les **mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)** sont des mesures contractuelles permettant d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le

développement de pratiques combinant performances économique et environnementale. Elles s'appliquent sur des parcelles où des enjeux environnementaux ont été définis localement. Depuis 2015, des MAEC « systèmes » concernent la totalité ou presque de l'exploitation, plutôt que les seules parcelles où il existe un enjeu environnemental viennent compléter le dispositif.

L'**agriculture biologique** a ceci de particulier qu'elle n'utilise pas de produits phytosanitaires chimiques de synthèse, mais des produits de lutte naturels. Lorsque l'agriculteur souhaite devenir labellisé bio, un temps de conversion des terres agricoles est imposé. La durée de conversion est de deux ans pour les cultures annuelles ou semi-pérennes. Elle est de trois ans pour les cultures pérennes. Ce laps de temps permet à l'agriculteur d'acquérir de nouveaux savoir-faire, d'adapter ses outils de production et de trouver de nouveaux débouchés commerciaux.

LA RECHERCHE APPLIQUÉE

Des actions de recherche appliquée sont menées par la Chambre d'agriculture, l'un des objectifs est de diminuer les intrants. Six expérimentations sont actuellement en cours d'étude sur les cépages résistants, le raisonnement, les méthodes alternatives de désherbage...



L'agriculteur s'engage collectivement

au service du territoire



Bande enherbée à Vérargues.

La Chambre d'agriculture de l'Hérault anime plusieurs démarches territoriales pour accompagner les acteurs locaux, et faire évoluer durablement les pratiques.

Dans cet esprit, elle a mis en place diverses actions locales sur les deux territoires IGP viticole et les trois aires d'alimentation de captage (enjeu eau potable). En voici quelques exemples :

- **Captage du puits de l'Aumède au Pouget (depuis 2015)** : Formation des agriculteurs, réglage des rampes à désherber et des pulvérisateurs, démonstrations d'outils de travail du sol.
- **Captage du Fenouillet à Vacquières (depuis 1997)** : Renversement des tendances dans les pratiques de désherbage.
- **Captage du Dardaillon à Vérargues (depuis 2012)** : Mise en place de bandes enherbées pour freiner le ruissellement et le transfert des produits.
- **IGP Côtes de Thongue (depuis 2011)** : Réalisation d'un autodiagnostic Biodiv'Eau pour valoriser la biodiversité présente sur l'exploitation.

- **IGP Vicomté d'Aumelas (depuis 2014)** : Cuvée environnementale issue de pratiques économes en intrants.

Si vous souhaitez mettre en place des actions en faveur de la qualité de l'eau ou de la biodiversité, la Chambre d'agriculture de l'Hérault est en mesure de vous accompagner dans l'élaboration de votre stratégie environnementale ou de vos programmes d'action.

Vous souhaitez avoir accès à une cartographie exhaustive et à l'ensemble des démarches existantes sur le département, consultez le lien :

<http://www.herault.chambre-agriculture.fr/agro-environnement>

Téléchargement du catalogue Terralto :

www.herault.chambre-agriculture.fr

Rubrique : actualites/detail-de-lactualite/actualites/services-terralto-2017/

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Séverine Hénin au 06 03 95 14 00
henin@herault.chambagri.fr

Quelques actions de la Chambre d'agriculture



CONCLUSION

Les temps ont changé. Pour leur propre santé et pour amenuiser les conséquences à long terme sur l'environnement, les agriculteurs s'ouvrent à de nouvelles pratiques. Même si les exigences de la société sont pressantes, les agriculteurs sont prêts. Chacun a ses propres motivations, à chacun son rythme, à chacun ses choix ... la spirale vertueuse est lancée, c'est bien là l'essentiel.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault - Sylvie Scié au 04 67 20 88 55 - scie@herault.chambagri.fr

La conchyliculture :

une filière agricole d'importance pour notre département



Bassin de Thau. Photo © Cépralmar.

Si la viticulture tient une place prépondérante dans notre économie locale, la conchyliculture, dont on parle moins, est aussi un poids lourd de l'économie du littoral.

Au niveau régional, la conchyliculture est présente majoritairement dans le département de l'Hérault et se pratique principalement dans les lagunes, dont l'étang de Thau qui constitue la principale zone conchylicole méditerranéenne. La lagune de Thau est la plus grande (7 500 ha) et la plus profonde lagune de la région. Elle abrite plus de 400 espèces végétales et 200 espèces animales. Alimentée à la fois par les apports d'eau douce des rivières du bassin versant et par la mer, elle est particulièrement riche en phytoplancton. Cette richesse en fait un lieu propice à la production de coquillages. Des huîtres y sont récoltées depuis l'époque gallo-romaine. Puis au début du 20^{ème} siècle s'y installe la conchyliculture.

Actuellement, ce sont plus de 11 000 tonnes d'huîtres et 2 000 tonnes de moules qui sont produites chaque année par les 500 entreprises conchylicoles de la lagune de Thau. Cette activité représente 10% de la production nationale et génère 1 700 emplois directs.

Une technicité unique au monde : le collage des huîtres, inventé à Thau et propre aux lagunes conchylicoles méditerranéennes.

Les coquillages sont élevés en suspension sous des tables (structures métalliques de 50 m de long et 12 m de large). On compte dans la lagune 2 800 tables réparties sur 2 500 ha de concessions de cultures marines.

Les huîtres sont collées au ciment sur des cordes qui sont ensuite suspendues aux tables (on compte jusqu'à 1 200 cordes par table). Cette technique est spécifique aux lagunes méditerranéennes qui ne connaissent pas de marées comparables à celles de l'Atlantique.

Une filière agricole où l'innovation et la qualité ne sont pas en reste

Certains producteurs reproduisent le phéno-

mène des marées en exondant leurs huîtres : il s'agit de sortir les huîtres de l'eau pour les habituer à l'émersion. L'exondation confère à l'huître un renforcement du muscle adducteur et la mise en place de réserves de glycogène à l'origine d'une saveur noisette. Le taux de chair, développé par l'exondation, confère à l'huître la mention « spéciale ».

Plus de 11 000 tonnes d'huîtres et 2 000 tonnes de moules produites par an

Les coquillages de Thau sont naturellement charnus du fait de la forte productivité du milieu dans lequel ils sont

élevés. Les échanges entre la lagune et la mer leur apportent une saveur iodée caractéristique. Directement sortis de l'eau chez le producteur, ils sont d'une fraîcheur inégalable. Découvrez-les en les dégustant aussi bien crus que cuits !

Source : Cépralmar



Bassin de Thau. Photo © 123RF



VIE DE

L'ENTREPRISE

Vous êtes cotisant de solidarité

et vous souhaitez devenir chef d'exploitation

Groupe viticulteurs durables. Photo © Ingrid Dupuy

Vous vous êtes installés sur des surfaces ou avec une production qui ne vous ont pas permis, à l'époque, d'être chef d'exploitation. Ces conditions n'ont pas évolué mais les conditions d'affiliation à la MSA ont changé en 2015 et peuvent vous permettre de changer de statut.

Aujourd'hui, vous pouvez être chef d'exploitation si vous répondez à l'un de ces trois critères

1. La surface que vous exploitez atteint la surface minimale d'assujettissement (SMA). Elle remplace la surface minimum d'installation (SMI) et correspond à une ½ SMI. Exprimée en hectares, la surface est différente dans chaque département selon la production envisagée. Pour les élevages ou les cultures spécialisées, des équivalences à la SMA existent. (cf. arrêté préfectoral).
2. Le temps consacré à votre activité agricole est au moins égal à 1 200 heures annuelles, comprenant désormais le temps consacré aux activités d'agrotourisme ou de prolongement de l'acte de production (conditionnement, transformation ou commercialisation de produits agricoles).
3. Vos revenus professionnels agricoles sont au moins égaux à 800 SMIC (soit 7 808 en 2017).

Les avantages

Ces nouveaux critères peuvent vous permettre d'accéder au statut de chef d'exploitation. Celui-ci vous ouvre de nouveaux droits en lien avec votre activité, notamment pour votre couverture sociale, votre retraite, l'accès à des aides financières, le bénéfice de l'Attestation Producteur Vendeur.

Pour examiner votre situation et savoir si vous changez de statut, la MSA s'appuiera sur votre déclaration de revenus professionnels et sur un questionnaire concernant vos activités de prolongement et d'agrotourisme.

*Retrouvez toutes les informations utiles sur le site Internet de votre MSA, www.msalanguedoc.fr/lfr
Rubrique «Exploitant / Installation création d'entreprise»*

Ouverture de l'appel à projet FranceAgriMer

du 2 novembre au 15 décembre 2017

Programme d'investissements des entreprises vitivinicoles de l'OCM viticole

Ce dispositif financier de FranceAgriMer concerne l'ensemble des entreprises du secteur viticole pour leurs projets d'investissements allant de la réception des vendanges à la commercialisation des produits de l'entreprise dans un caveau de vente. Il s'agit d'un programme pluriannuel national 2014-2018 de soutien aux investissements matériels ou immatériels pour les entreprises de production, transformation, conditionnement, stockage et/ou de commercialisation. Les

demandes d'aides sont sélectionnées en fonction de critères de priorité et d'une pondération de ces critères définis annuellement. Les dossiers sont retenus par ordre décroissant de note, jusqu'à épuisement de l'enveloppe disponible.

Comment accéder à ces aides ?

Le dépôt des dossiers de demandes d'aides en ligne est généralement ouvert en fin d'année. Ceci nécessite d'être inscrit sur le portail FranceAgriMer au module viti-investissement (<https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>)
Les documents sont en ligne sur le site de

FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-vin-et-cidriculture/Vin/Aides/Investissements/Programme-d-investissements-des-entreprises-vitivinicoles-Appel-a-projets-2017>
De l'information à l'assistance au montage de dossier, un conseiller de la Chambre d'agriculture de l'Hérault vous accompagne. Prenez contact !

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Point Accueil Diversification au 04 67 20 88 08
acceuildiversification@herault.chambagri.fr

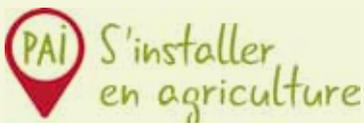
Des points d'accueil tout au long de la vie de votre entreprise

Qu'il s'agisse de s'installer en agriculture, de diversifier vos ressources, d'innover dans l'entreprise, de transmettre votre exploitation ou de préparer votre retraite, il y a toujours un point d'accueil pour vous apporter des réponses et vous aider dans vos projets.

Vous avez un projet d'installation en agriculture ?

Le Point Accueil Installation est le guichet unique qui vous permet d'accéder à toutes les informations utiles et personnalisées pour l'avancée de votre projet.

Contact Guilhem Vrecond-Mitel
04 64 20 88 83
info_installation34@saporta.net



Vous avez un projet de diversification ?

Le Point Accueil Diversification de la Chambre d'agriculture de l'Hérault centralise vos demandes et vous apporte une réponse adaptée et personnalisée au regard de vos objectifs professionnels et personnels.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Marie Garnier au 06 18 36 81 79
garnier@herault.chambagri.fr

Vous avez un projet de production agricole innovante ?

Grâce à la cellule d'Accueil des Productions et Procédés agricoles Innovants, la Chambre d'agriculture de l'Hérault et ses partenaires vous accueillent, accompagnent et conseillent afin d'encourager et favoriser l'innovation.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Charly Fabre au 06 18 36 83 03
fabre@herault.chambagri.fr

Vous envisagez de transmettre votre exploitation ?

L'anticipation est une des clés de la réussite de la transmission de votre exploitation. Chaque parcours est unique et pour qu'une transmission soit réussie, chaque étape nécessite un accompagnement adapté.

Le Point Accueil Transmission à la Chambre d'agriculture de l'Hérault vous aide tout au long de ce parcours en vous proposant un accompagnement personnalisé.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Pierre Bléron au 04 67 20 88 76
bleron@herault.chambagri.fr



Photo © phototèque APCA

Vous envisagez de prendre votre retraite ?

Le Point Info Retraite Agricole est là pour vous aider, orienter vers les interlocuteurs compétents en fonction de votre situation, mais aussi pour vous donner une vue d'ensemble sur ce qu'implique un départ en retraite et les différentes formalités à accomplir.

Contact Céline OUITIS
04 67 92 23 54





On passe à la caisse au 1^{er} janvier 2018 ?

Dans le cadre de la lutte contre la fraude à la TVA, l'article 286 du Code Général des Impôts exige de tous les agriculteurs assujettis à la TVA, réelle ou forfaitaire pour la vente de leurs produits, d'être équipés de logiciels et systèmes de caisse certifiés conformes à la réglementation. Attention, si à ce jour dans la gestion de vos ventes vous n'utilisez pas de tels outils, la réglementation ne vous oblige pas à vous équiper et vous pourrez donc continuer à gérer vos ventes de manière manuscrite. En revanche, si vous gérez les règlements de vos clients via un logiciel ou un système de caisse, ces outils devront être certifiés conformes par votre fournisseur.

Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ce dernier pour bénéficier dudit certificat. Si votre fournisseur n'est pas en mesure de vous apporter ces éléments, il vous faudra réinvestir dans une caisse et/ou logiciel de caisse. Dans le cadre d'une politique partenariale nationale, les Chambres d'agriculture ont conventionné avec un prestataire qui réservera un tarif préféren-



Sur les Marchés de Producteurs de Pays. Photo © Fabrice Grillon Gaborit.

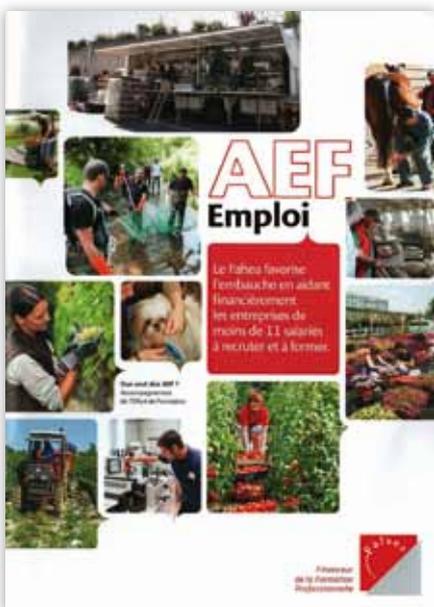
tiel aux adhérents Bienvenue à la Ferme. Voilà encore une bonne raison de rejoindre le premier réseau de vente directe de produits fermiers, n'est-il pas ?

Notez-bien que le Ministre de l'Action et des Comptes publics a annoncé, par communiqué de

presse en juin dernier, que les logiciels de comptabilité et de gestions ne sont plus concernés par une obligation de certification.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Fabrice Grillon-Gaborit au 06 14 78 37 34
grillon-gaborit@herault.chambagri.fr

L'AEF : Accompagnement à l'effort de formation



L'AEF créé par le Fafsea, favorise l'embauche en aidant financièrement les entreprises de moins de onze salariés à recruter et à former.

Les contrats concernés sont soit des CDI, soit des CDD de six mois minimum. Les contrats « aidés » sont exclus du dispositif AEF emploi.

L'objectif de l'AEF est :

- D'inciter les très petites entreprises à franchir le pas du recrutement.
- D'améliorer leur performance.
- De résoudre leur difficulté à trouver des candidats qualifiés pour les postes proposés.

Comment ça se passe ?

1. Je recrute un salarié.
2. Je choisis un prestataire référencé par le

FAFSEA. Je construis avec celui-ci le projet de formation de mon salarié - Protocole individuel de formation (PIF).

3. Le prestataire s'occupe de toute la partie administrative concernant le Fafsea.
4. Je reçois une avance de 2 010 € nets de taxes.
5. Je mets en œuvre la formation en interne.
6. À l'issue de la formation, le prestataire adresse au Fafsea le PIF avec l'évaluation, les feuilles d'émargement et sa facture.
7. Le Fafsea me règle le solde de l'opération soit 4 690 € nets de taxes.
8. Le Fafsea encaisse ma participation au projet d'un montant de 3 685 € nets de taxes.

Contact FAFSEA Délégation Méditerranée
Au 04 99 52 21 21
2460 Avenue Albert Einstein - 34000 Montpellier

Aider les porteurs de projet **à trouver** *des solutions personnelles*

Portrait de Rébecca Pottiez



Rébecca Pottiez. Photo © Ingrid Dupuy

Depuis neuf ans, Rébecca est conseillère d'entreprise à la Chambre d'agriculture de l'Hérault. Ingénieur diplômée en travaux agricoles, après plusieurs emplois, elle est recrutée par la Chambre d'agriculture de l'Hérault dans le cadre de l'installation, pour un remplacement qui est pérennisé. Elle intervient notamment dans l'élaboration des dossiers PPP (plan de professionnalisation personnalisé), des diagnostics d'installation, des suivis post création. Dynamique et à l'écoute des besoins, elle crée en 2015 avec l'une de ses collègues, une formation désormais intitulée « accompagnement à l'émergence de projet », pour les personnes qui ont l'idée de s'installer. Cette nouvelle formation

a pour particularité de permettre d'intervenir très en amont d'un projet, de le définir avec précision et d'identifier les compétences et les ressources requises pour sa concrétisation.

L'une de ses missions phares est l'accompagnement de projets d'installation pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active). Dans ce cadre, quarante à cinquante personnes par an sont suivies par la Chambre d'agriculture. La prise en charge de l'accompagnement à

la création découle d'une convention avec le Conseil départemental de l'Hérault. Comme l'accompagnement individuel peut durer jusqu'à quatre ans, plus précisément jusqu'à ce que la personne atteigne une autonomie financière, Rébecca assure pour sa part, le suivi de vingt personnes par mois en moyenne. Cette mission la passionne car les propositions sont très variées, tout comme les profils et les ambitions des porteurs de projet. En 2016, 70% d'hommes et 30% de femmes, majoritairement de plus de 35 ans ont été accompagnés. Néanmoins, deux jeunes de moins de 25 ans étaient des effectifs. Les soutiens apportés aux porteurs de projet

peuvent être autant économiques, techniques, administratifs que sociaux. La périodicité des rencontres dépend du besoin du candidat, elle est ainsi plus fréquente en période de construction du plan de financement du projet.

« *Ma tâche consiste à aller jusqu'au bout de la production et de l'apport d'informations. A la fin du processus, le porteur de projet doit pouvoir tirer ses propres conclusions et prendre, en fonction des objectifs qu'il s'est fixé, les bonnes décisions concernant son projet* », explique-t-elle.

Grâce à son ouverture d'esprit et sa capacité d'écoute active, Rébecca aide le porteur de projet à trouver ses solutions personnelles. A ce moment-là, elle sait que c'est gagné. Par exemple, lors de son dernier rendez-vous où elle a échangé six heures durant avec deux porteurs de projet, après étude de leur chiffrage, elle a relevé des incohérences et finalement, elle les a aidés à identifier deux possibilités qui s'offrent à eux pour obtenir les meilleurs résultats.

**Aller jusqu'au bout de
la production et de
l'apport d'informations**

Les offres de service de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

Le contrôle Optitraite®

Ce contrôle des installations de traite permet de s'assurer du bon fonctionnement de la machine à traire, ainsi que de l'état d'usure du matériel (manchons, tuyaux à lait ...), éléments fondamentaux pour une traite et un lait de qualité. D'autre part, il est le seul conforme aux exigences de la conditionnalité des aides et est demandé par la DDCSPP* lors des inspections des ateliers fromagers. Il doit être réalisé tous les 12 mois, dans un délai maximal de 18 mois.

La Chambre d'agriculture de l'Hérault est en mesure d'effectuer cette prestation destinée aux éleveurs ovins, bovins et caprins, pour des

installations de traite jusqu'à 24 postes.

Le contrôle est réalisé par un technicien agréé, dont le matériel est vérifié annuellement et à l'issue du contrôle. L'éleveur se voit remettre une vignette ainsi qu'un compte rendu. La technicienne de la Chambre d'agriculture de l'Hérault peut aussi vous renseigner sur les tarifs et vous recevoir sur rendez-vous.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Julie Barral au 06 27 63 27 83
barral@herault.chambagri.fr
A télécharger sur www.herault.chambagri-agriculture.fr

*Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations



Mes P@rcelles pour mieux vous accompagner



L'outil de traçabilité Mes P@rcelles, depuis 10 ans, répond aux obligations réglementaires et techniques des agriculteurs pour toutes les filières. Outil de pointe du service en ligne aux agriculteurs, Mes P@rcelles vous permet de prévoir et enregistrer vos pratiques. En quelques clics et en toute sécurité, vous valorisez vos données technico-économiques pour faciliter le pilotage de vos cultures.

Pour aller toujours plus loin dans notre objectif de répondre à vos besoins, nous développons une gamme ciblée de prestations individuelles d'accompagnement à la traçabilité.

Le site internet de la Chambre d'agriculture, propose une version exhaustive des prestations

dans la rubrique offre de service Proagri et une vidéo pour découvrir les diverses fonctionnalités. En voici quelques exemples :

Faciliter le pilotage de votre exploitation

Vérification :

Pour sécuriser vos enregistrements phytosanitaires et/ou fertilisations dans le respect des différentes obligations inhérentes à la réalisation d'un conseil phytosanitaire.

- Contrôle Traça Phyto
- Contrôle Traça Ferti

Délégation :

Pour déléguer la cartographie, vos enregistrements de phytosanitaires et/ou fertilisations.

- Saisie Carto Plan d'épandage
- Saisie Ferti DN5 <50ha
- Saisie Traça Phyto
- Saisie Cartographie
- Saisie Traça Ferti

Conseil :

Pour analyser la rentabilité de vos productions,

faire des choix techniques pour la campagne suivante (choix variétal, itinéraires techniques, aides PAC...)

- Conseil technico-économique.

SAVE THE DATE

Venez découvrir nos outils de la gamme Mes P@rcelles

SITEVI 2017 : Du 28 au 30 Novembre 2017, au Parc des expositions de Montpellier, Hall 6 STAND A6 A046.

Démo Mes P@rcelles et Ma C@ve : Toute l'année des sessions de présentation des outils sont prévues dans nos antennes, contactez-nous.

Pour les abonnés : Le planning de formation est disponible (thématique : Zone vulnérable, initiale, élevage, remise à niveau), contactez-nous pour vous inscrire.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Gaëlle Roman-Faure au 06 40 21 60 73
roman-faure@herault.chambagri.fr



OFFRES DE

FORMATION

ENVIRONNEMENT AGROÉCOLOGIE

Entretien des cours d'eau

Nouveau

Objectifs : Entretien des cours d'eau pour prévenir et limiter au mieux les dégâts liés aux inondations.

Public : Agriculteurs Héraultais riverains d'un cours d'eau et agriculteurs ayant subi des dégâts d'inondation.

Dates : Les 10 et 23 octobre 2017 - Si demande, d'autres sessions courant 2018.

Contact : Léonie Cambréa - 06 12 51 79 23

Agroécologie

La Chambre d'agriculture organise trois formations sur l'agroécologie animées par l'expert cubain L. Vazquez, à partir des retours d'expérience d'un pays pionnier de l'agroécologie.

L'agroécologie, une approche globale :

- **Arboriculture : 24 octobre 2017**

Contact : Hélène Suzor - 06 27 72 26 17

- **Maraîchage-grandes cultures : 25 octobre 2017**

Contact : Hélène Suzor - 06 27 72 26 17

- **Viticulture : 26 octobre 2017**

Contact : Marine Pithon 06 14 13 08 16

COMMERCE

Stratégie : comment adapter mon entreprise au marché ?

Objectif : Comprendre la nécessité d'établir une stratégie comme outil de pilotage. Faire les bons choix pour positionner son entreprise sur les marchés d'avenir.

Dates : Les 04 - 05 et 07 novembre 2017

Contact : Jennifer Stadler - 04 67 20 88 59

FORÊT

Utiliser son débroussaillieur de façon optimale et sécurisée

Nouveau

Objectifs : Utiliser son débroussaillieur efficacement et en sécurité. Entretien du matériel. Connaître les règles de sécurité.

Dates : Les 13 et 20 novembre 2017

Contact : Clélia Saubion - 06 18 36 83 07

FRUITS ET LÉGUMES

Maîtriser la mouche de l'olive et l'œil de paon en oléiculture biologique et raisonnée



Objectifs : Connaître et maîtriser les stratégies de lutte contre la mouche de l'olive et l'œil de paon pour assurer une production quantitative et qualitative d'olives, dans le but d'améliorer la rentabilité de l'atelier oléicole.

Dates : Fin 2017

Contact : Hélène Teissèdre-Lemoine - 06 18 36 83 20



FORMATIONS

Catalogue formation 2017 - 2018

Parce qu'il est important de s'améliorer, la Chambre d'agriculture de l'Hérault sélectionne et élabore des formations pour répondre le mieux possible à vos besoins. Accompagner les agriculteurs est notre mission et pour cela Il vous est proposé un éventail de formations de qualité pour progresser dans toutes vos pratiques, perfectionner vos compétences et acquérir de nouveaux savoir-faire. Grâce à l'aide des cotisations que vous versez à VIVEA via la MSA, vous avez l'opportunité de vous former sans frais supplémentaires. Désormais vous pouvez vous préinscrire en ligne.

Catalogue à consulter ou à télécharger en ligne : www.herault.chambre-agriculture.fr/chambre-dagriculture/notre-offre-de-services/formations/trouver-une-formation/

Un site internet tout neuf

Retenez cette nouvelle adresse :
www.herault.chambre-agriculture.fr

La nouvelle version du site Internet opérationnelle depuis le 29 septembre, permet une navigation plus intuitive pour accéder aux informations et aux contacts qui vous intéressent. On y retrouve notamment le fonctionnement de la Chambre d'agriculture et y découvre ses offres de service et de formation. Vous pouvez désormais télécharger tous nos catalogues et publications et repérer les grandes dates à venir. Nous y partageons les moments d'actualité et si vous souhaitez encore plus de réactivité, abonnez-vous à notre page Facebook «Chambre d'agriculture de l'Hérault». Notez que vous pourrez confortablement consulter le site sur votre téléphone, sa lecture est adaptée aux écrans de smartphones.

Rendez-vous sur vos écrans !

AB Les formations techniques identifiées par le logo AB sont ouvertes à tout(e) agriculteur(trice), salarié(e) qui exploite en Agriculture Biologique.

MONTAGNE / ÉLEVAGE

Découpe et commercialisation de la viande

Objectifs : Transporter des animaux dans les meilleures conditions réglementaires. Connaître les aspects réglementaires, sanitaires et techniques pour l'ensemble des étapes de l'activité de découpe et de commercialisation de viande.

Date : Le 14 novembre 2017

Contact : Etienne Pouly - 06 18 36 82 06

La finition des ovins

Nouveau

Objectifs : Être capable de caractériser l'état de finition des ovins en vif et en carcasse. Finir mes animaux sur ma ferme.

Dates : jeudi 7 décembre 2017 et mardi 12 décembre 2017

Contact : Etienne Pouly - 06 18 36 82 06

Les maladies chez les ovins et caprins

Nouveau

Objectifs : Être capable de réagir et gérer l'état sanitaire en ovin et caprin. Limiter les pertes sur agneaux - chevreaux.

Dates : Les 25 et 27 octobre 2017

Contact : Etienne Pouly - 06 18 36 82 06

La consommation et les économies d'eau et d'électricité en fromagerie fermière

Nouveau

Objectifs : Permettre aux stagiaires de se familiariser avec des valeurs repères en élevage et en atelier, afin de situer leur propre cas. Leur présenter les outils méthodologiques permettant de suivre leurs propres consommations (eau et électricité) et leur présenter les équipements économes en énergie et la production d'énergie.

Date : Le 14 novembre 2017 (7h)

Contact : Julie Barral - 06 27 63 27 83

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Charly Fabre au 06 18 36 83 03
fabre@herault.chambagri.fr

Jennifer Stadler au 06 27 63 27 72
stadler@herault.chambagri.fr

Marie-Pierre Vital au 04 67 20 88 53
vital@herault.chambagri.fr

Consultation en ligne du catalogue
www.herault.chambre-agriculture.fr/chambre-dagriculture/notre-offre-de-services/formations/

Chambre Info, le Bulletin d'information de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

La Chambre d'agriculture
est une institution originale:
à la fois établissement consulaire
et entreprise de services.

Cette complémentarité des rôles:
représentation, consultation et intervention
lui confère une identité spécifique au sein
des Organisations Professionnelles Agricoles.

Établissement de proximité, la Chambre
d'agriculture propose de multiples services
individuels ou collectifs à ses « ressortissants »:
agriculteurs, forestiers, salariés agricoles,
propriétaires, mais aussi filières agricoles
et forestières, collectivités locales...

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
HÉRAULT



Chambre Info® est le bulletin d'information
de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.
Directeur de publication : Jérôme Despey
Rédacteur en chef : Cécile Arrighy
Avec les remerciements à nos services
pour leur travail et leur aimable participation.

Design ©B-to-B Design in Montpellier - France
www.btobdesign.com

Photo de couverture : © Cépralmar.
Crédits photos : © Marc Ginot, Jean-Christophe Petit, Ingrid
Dupuy, Mas 3 Sol Vendémian, Manuel Gorodetzky, Hostabee,
APCA, Cépralmar, 123RF, photothèque CA34, photothèque APCA,
Fabrice Grillon Gaborit, Claude Cerdon, Charly Fabre.
Par souci de préserver l'environnement, ce magazine est imprimé
sur papier PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.



WWW.HERAULT.CHAMBRE-AGRICULTURE.FR

T.: 04 67 20 88 00 - F.: 04 67 20 88 95 - communication@herault.chambagri.fr - Chambre d'agriculture Hérault
Chambre d'agriculture de l'Hérault - Mas de Saporta - Maison des agriculteurs CS 10010 - 34875 Lattes Cedex